

PROCÈS-VERBAL**Séance du Mercredi 16 NOVEMBRE 2022**

L'an Deux Mil vingt-deux et le 16 NOVEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel DUMAINE, Le Maire.

Le Président, ayant ouvert la séance à 20 h 00, a effectué l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint. Conformément l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT – le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un membre pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Régine POTTIER a été élue secrétaire de séance.

La feuille de présence est signée par les membres présents.

Date de l'avis de la convocation nominative, de son affichage et de la mention qui en a été faite au registre des délibérations : le 08 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents à la séance : 15
Absents excusés ayant donné pouvoir : 1
Absents : 1

Étaient présents :

M. DUMAINE, G. GUESDON, B. VIARMÉ-DUFOUR, H. TOUTAIN, N. COURTEILLE, P. TOUTAIN, A. DUVAL, R. POTTIER, S. FRANCOIS, D. LEPAGE, A. GUYOMARD, C. BARON, A. GUÉNIOT, M. THALASSINAKI-RADOUX, C. LAÏNÉ.

Étaient excusés :

Absents votant par procuration : 1 :	Ayant donné pouvoir à :
I. LEMÉE	N. COURTEILLE

Était absent excusé : S. LECOCQ

ORDRE DU JOUR

- Approbation procès-verbal du 20 septembre 2022.
- Échange parcelles AI 440, 441 avec AI 436 et 437 – rue Surville.
- Détermination du montant des frais de fonctionnement des écoles.
- Budget du lotissement « petit vivier » : ouverture comptable et vote du budget.
- Validation nouveau plan de financement du Skate Park.
- Convention de servitude Enedis pour travaux HTA – parcelle AH 0180 – située aux longueraies.
- Acquisition d'une trancheuse à pain pour la restauration scolaire.
- Participation formation agent.
- Affaires diverses :
 1. Modernisation de l'éclairage des terrains de sports en LED.
- Questions diverses.

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 20 septembre 2022, transmis par mail le 14 octobre 2022, a été approuvé à l'unanimité des membres présents et/ou représentés.

ÉCHANGE PARCELLES AI 440, 441 AVEC AI 436 ET 437 – RUE SURVILLE :

Délibération n° 2022/066

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur de transcription s'est produite lors de la saisie des numéros de parcelles à échanger dans la délibération n° 2022/021 en date du 30 mars 2022.

Il rappelle que lors du bornage définitif effectué le 08 novembre 2021 par le cabinet Bellanger Géomètre Expert sis 73, rue de la gare 61 100 Flers, de nouveaux numéros de parcelles ont été attribués cependant les tracés ont été déterminés afin d'obtenir des limites de propriété cohérentes notamment pour la réserve foncière des futurs commerces. Cela a eu pour conséquence, une modification de la surface échangée comme suit :

La commune échangerait 45 m² de la parcelle AI 440 et 125 m² de la parcelle AI 441 soit 170 m² par les parcelles AI 436 pour 46 m² et AI 437 pour 116 m² soit 62 m².

Il est précisé que ces parcelles se situent sur la même zone de PLU, qu'aucun bâtiment n'existe sur les surfaces échangées, que la valeur des parcelles échangées est identique malgré la différence de surface et qu'aucune soulte n'est à prévoir.

Les frais d'acquisition, de bornage et de clôture sur la nouvelle limite de propriété seraient à la charge de la commune de Messei.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'échange de terrain aux conditions mentionnées et de rappeler les délibérations précédentes relatives à cet échange.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'argumentaire présenté par Monsieur Le Maire,

Vu le plan de bornage,

Considérant que les propriétaires des parcelles AI 436 et AI 437 ont donné leur accord pour cet échange ;

et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

RAPPELLE les délibérations n°2021/004 en date du 02 février 2021, n°2021/063 en date du 06 juillet 2021 et n°2022/021 en date du 30 mars 2022.

VALIDE l'échange des parcelles comme suit :

La commune de Messei cède les parcelles AI 440 pour 45 m² et AI 441 pour 125 m² soit un total de 170 m² et reçoit en échange les parcelles AI 436 pour 46 m² et AI 437 pour 116 m² soit un total de 162 m².

DIT qu'aucune soulte ne sera versée.

DÉCIDE de prendre en charge les frais d'acquisition, de bornage et de clôture sur la nouvelle limite séparative.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision et à mandater les dépenses correspondantes.

DETERMINATION DU MONTANT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES :

Délibération n° 2022/067

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les écoles de Messei accueillent des enfants d'autres communes et qu'une participation aux frais de fonctionnement leur est demandée.

Pour mémoire, les montants annuels facturés des quatre années scolaires précédentes étaient les suivants :

Etablissement concerné	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Ecole maternelle J. Prévert	1 106,31 €	1 344,98 €	1 764,54 €	1 764,54 €
Ecole élémentaire M. Pagnol	581,91 €	654,24 €	735,60 €	735,60 €

Monsieur Le Maire présente les tableaux des coûts financiers par établissement et précise que les coûts de fonctionnement de l'école maternelle restent élevés notamment en raison des frais de personnels et d'énergie. A contrario, ceux de l'école élémentaire sont en légère diminution.

Il propose donc de fixer le montant de la participation aux frais de fonctionnement, pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

Établissement concerné	Par an	Par trimestre
École maternelle J. Prévert	1 973.18 €	657.73 €
École élémentaire M. Pagnol	710.28 €	236.76 €

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 14/11/2022,

et après en avoir délibéré et à la majorité absolue des membres présents ou représentés,

FIXE la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2022/2023 comme suit :

- 1 973.18 € par an soit 657.73 € par trimestre et par enfant de maternelle.
- 710.28 € par an soit 236.76 € par trimestre et par enfant d'élémentaire.

DÉCIDE que la facturation sera trimestrielle suivant le nombre de trimestres scolaires ;

AUTORISE Monsieur le Maire à titrer les recettes et à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

PRÉVOIT les recettes correspondantes au budget 2022 et 2023.

Monsieur Dumaine présente les données financières et techniques pour les 2 écoles :

Détail des coûts de fonctionnement (données financières exercice 2021)

(les frais de personnel s'entendent hors service de restauration scolaire et hors garderie scolaire)

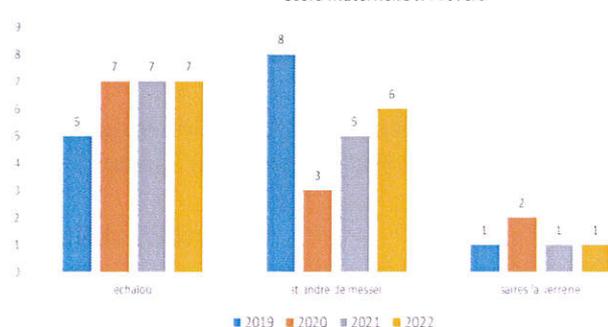
A) **École maternelle J. Prévert** : Nombre total d'enfants à la rentrée scolaire de septembre 2022 = 49

ECOLE MATERNELLE			
Nature de la dépense	2019	2020	2021
Abonnement et consommation eau	652,66 €		360,24 €
Abonnement et consommation électricité	1 152,26 €		2 205,86 €
Abonnement et consommation gaz	5 508,32 €		6 948,85 €
Achat de produits entretien	2 421,39 €		3 441,38 €
Achat de fournitures de petit équipement	804,41 €		2 932,56 €
Achat de fournitures adm. et scolaires	5 019,76 €		3 397,46 €
Achat de produits pharmaceutiques	97,02 €		173,81 €
Vérification des inst.électriques et extincteurs	790,28 €	reprise des données à l'identique de 2019	1 030,91 €
Entretien des Bâtiments	1 624,02 €		1 025,05 €
Entretien matériel (ordinateurs-photocopieur)	0,00 €		0,00 €
Maintenance Photocopieur			229,92 €
*consommables (toner...)	964,80 €		117,43 €
* réparation	370,80 €		393,79 €
Transports Péri-scolaires	0,00 €		130,00 €
Activités scolaires (spectacle exemple)	0,00 €		0,00 €
Frais de Télécom-Internet	1 009,31 €		1 008,00 €
Frais de personnel	135 414,03 €		114 727,00 €
TOTAL	155 829,06 €	155 829,00 €	138 122,26 €

CALCULS POUR LES TARIFS 2022/2023

nbre élève rentrée 2021	70
coût moyen annuel par élève	1 973,18 €
coût moyen par trimestre	657,73 €

Évolution des effectifs - facturation des frais de fonctionnement école maternelle J. Prévert

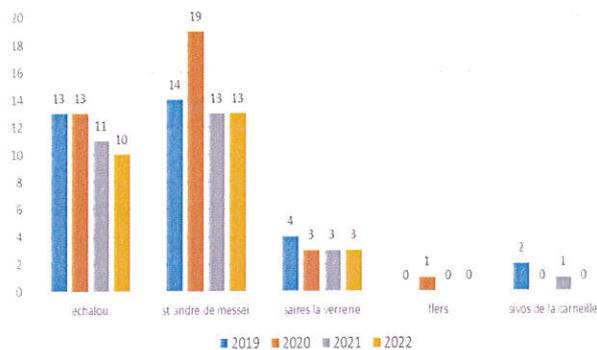


B) École élémentaire M. Pagnol : Nombre total d'enfants à la rentrée scolaire de septembre 2022 = 132

ECOLE PRIMAIRE			
Nature de la dépense	2019	2020	2021
Abonnement et consommation eau	1 038,66 €		723,32 €
Abonnement et consommation électricité	3 765,23 €		7 915,89 €
Abonnement et consommation gaz	5 809,34 €		9 996,10 €
Achat alimentation pour goûter Noël	108,95 €		38,09 €
Achat de produits entretien	2 611,75 €		5 101,81 €
Achat de fournitures de petit équipement	2 600,75 €		2 458,15 €
Achat de fournitures adm. et scolaires	6 799,30 €	reprise des données à l'identique de 2019	6 223,72 €
Achat de produits pharmaceutiques	82,00 €		236,81 €
Vérification des inst. électriques et extincteurs	1 179,34 €		1 425,53 €
Entretien des Bâtiments	1 846,54 €		0,00 €
Entretien matériel (ordinateurs-photocopieur)	874,80 €		0,00 €
Maintenance Photocopieur	1 404,29 €		1 032,51 €
Transports Péri-scolaires	836,00 €		260,00 €
Activités scolaires (spectacle exemple)	0,00 €		0,00 €
Frais de Télécom-Internet	1 102,89 €		1 099,44 €
Frais de personnel	80 299,90 €		65 059,00 €
TOTAL	110 339,74 €	110 339,74 €	101 570,37 €

CALCULS POUR LES TARIFS 2022/2023	
nbre élève 2021	143
coût moyen annuel par élève	710,28 €
coût moyen par trimestre	236,76 €

Évolution des effectifs - facturation des frais de fonctionnement école élémentaire M. Pagnol



Prévision de recettes 2022/2023 :

- Modalités de facturation : 4^{ème} trimestre 2022
1^{er} trimestre 2023
2^{ème} trimestre 2023

Pour l'année scolaire 2022/2023 :

- Ecole maternelle : 14*1973.18 € = 27 624.52 € soit 9 208.17 € / trimestre
- Ecole élémentaire : 26*710.28 € = 18 467.28 € soit 6 155.76 € / trimestre
- **TOTAL = 46 091.80 €**

BUDGET DU LOTISSEMENT « PETIT VIVIER » : OUVERTURE COMPTABLE ET VOTE DU BUDGET :

Délibération n° 2022/068

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du code Général des Collectivités Territoriales relatif au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune de Messei,

Vu l'avis favorable de la commission des finances, réunie le 14 novembre 2022,

Considérant le projet de budget annexe Lotissement le Petit Vivier, portant sur la tranche 1, présenté par Monsieur le Maire,

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PETIT VIVIER

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	174 208.67 €
65	Autres charges de gestion courante	5.00 €
TOTAL des Dépenses de fonctionnement		174 213.67 €
Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre transfert entre section	174 208.67 €
75	Autres produits de gestion courante	5.00 €
TOTAL des Recettes de fonctionnement		174 213.67 €

Le budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses pour la somme de **174 213.67 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre transfert entre section	174 208.67 €
TOTAL des Dépenses d'investissement		174 208.67 €
Recettes		
Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunt et dettes assimilées	174 208.67 €
TOTAL des Recettes d'investissement		174 208.67 €

Le budget d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour la somme de **174 208.67 €**

Le Conseil Municipal,

Appelé à se prononcer, entendu l'exposé, et après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte le budget annexe du lotissement le Petit Vivier tel que présenté ci-dessus.

ANNEXE le document de présentation.

le document de présentation est le suivant :

Lotissement		Petit Vivier		PROPOSITION DE BUDGET				Exercice : 2022							
Commune :				(voté au niveau de chapitre: montants HT)											
FONCTIONNEMENT															
DEPENSES						RECETTES									
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	
002	002	Résultat fonct. reporté	déficit		002	002	Résultat fonct. reporté	excédent							
6015	011	Terrains à aménager	acquisition du terrain	119 228.67	7015	002	Vente terrains aménagés	vente parcelles							
6045	011	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...	22 650.00											
605	011	Travaux	voirie, VRD...	32 330.00	7083		Locations diverses								
608	011	Frais accessoires	Divers frais stockables		7473		Subvention du département								
627	011	Frais bancaires													
63512	63	Taxe foncière													
65822	65	Reversement de l'excédent	au budget principal		774		Subvention exceptionnelle	subv. Budget principal							
65888	65	Arrondis TVA		5.00											
6611	66	Intérêts emprunt													
7133	042	Variation des en cours	Annul stock initial	0.00	7133	042	Variation des en cours	intégration stock final						174 208,67	
71355	042	Variation du stock	Annul stock initial	0.00	71355	042	Variation terrains aménagés	intégration stock final							
					75888	75	Arrondis TVA							5.00	
					791	043	Transfert charges	transfert autres charges						0.00	
608	043	Frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0.00	796	043	Transfert charges	transfert intérêts d'emprunt						0.00	
	020	Dépenses imprévues													
				TOTAL	174 213,67					TOTAL	174 213,67				
ÉQUILIBRE															

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	observations	PREVISIONS	article	intitulé	observations	PREVISIONS	
001	001	Résultat inv. Reporté	déficit		001	Résultat inv. Reporté	excédent vente parcelles		
1641	16	Emprunt	remboursement de capital		1641	16	Emprunt	souscription	
168748	16	avance commune	remboursement à la commune		168748	16	avance commune	versement par la commune	
3351	040	stocks de terrains en cours	int stock final - Terrains		3351	040	stocks de terrains en cours	annul stock initial - Terrains	
3554	040	stocks d'études en cours	int stock final - Études		3554	040	stocks d'études en cours	annul stock initial - Études	
3355	040	stocks de travaux en cours	int stock final - Travaux	174 208,67	3355	040	stocks de travaux en cours	annul stock initial - Travaux	
33581	040	stocks annexes en cours	int stock final - Annexes		33581	040	stocks annexes en cours	annul stock initial - Annexes	
33586	040	stocks financiers en cours	int stock final - Frais financiers		33586	040	stocks financiers en cours	annul stock initial - Frais financiers	
3555	040	stock final - terrains	intégration du stock final	0,00	3555	040	reprise stock initial terrains	annul stock initial - Terrains	
					3555	040	terrains aménagés	sortie du stock vendu	
TOTAL				174 208,67	TOTAL				174 208,67
ÉQUILIBRE									

Monsieur Dumaine explique que les travaux de la tranche 1 du lotissement ont été un peu retardés suite à la demande du diagnostic amiante. Un cahier des charges sera à élaborer ultérieurement afin d'encadrer les types de construction et de conserver l'esprit actuel (l'alignement, pas de toit plat...).

VALIDATION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DU SKATE PARK :

Délibération n° 2022/069

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'un skate-park et d'une piste de BMX dans le parc situé derrière la Mairie. Cette opération permet d'utiliser le potentiel offert par cet espace, en réalisant des aménagements en adéquation avec les besoins de la population.

Les travaux de la partie BMX ont été effectués en régie par la commune. En revanche, un marché public composé de 3 lots a été conclu pour la réalisation du skate-park pour un montant de 61 676,09 € HT et il s'agit désormais de solliciter une subvention LEADER.

Le plan de financement du projet serait le suivant :

Dépenses	HT	Ressources	Montant	Taux
Travaux de création d'une plateforme	9 375.00 €	LEADER	35 173.26 €	57.03 %
Fourniture et pose d'un skate park (avec clôture de protection et mobilier urbain)	46 800.00 €	CD 61	8 000.00 €	12.97 %
Fourniture et pose d'une tonnelle	5 501.09 €	Autofinancement Commune Messei	18 502.83 €	30 %
Total	61 676.09 €		61 676.09 €	100 %

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 14/11/2022,

et après en avoir délibéré et à la majorité absolue des membres présents ou représentés,

- **VALIDE** le plan de financement exposé,
- **SOLLICITE** une subvention Leader de **35 173.26 €** auprès du PETR du Pays du Bocage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision,

CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS POUR TRAVAUX HTA – PARCELLE AH 0180 – SITUÉE AUX LONGUEVAIES :

Délibération n° 2022/070

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de travaux Enédis portant sur des travaux de terrassement, de pose d'une boîte de jonction HTA et de 5 mètres de câble avec raccordement sur le poste Enédis 61278P0016 sur la parcelle AH 0180 située aux Longueraies.

Pour la réalisation de ces travaux une convention de servitude est proposée par Enédis. Cette convention précise notamment les droits de servitude consentis à Enédis, les droits de passage et d'accès et sera valable pour la durée des ouvrages. Elle concerne la parcelle AH 0180 suivant les schémas joints en annexes.

Monsieur Le Maire rappelle que la convention est conclue à titre gratuit et que cette servitude entraînera automatiquement une servitude en cas de cession ou de location de ladite parcelle.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur Le Maire,

et après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCORDE la servitude telle que présentée.

VALIDE et ANNEXE la convention de servitude et les plans à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces relatives à cette décision.

ACQUISITION D'UNE TRANCHEUSE A PAIN POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Délibération n° 2022/071

La Commission « Jeunesse » propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une trancheuse à pain équipée de son socle mobile. Cet équipement permettra d'une part aux agents de service de ne plus couper le pain manuellement et d'autre part d'utiliser les pains longs et non pré tranchés.

L'offre commerciale est la suivante :

<i>Entreprise</i>	<i>Prestation</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
Ouest Équipement Hôtelier Z.I. Auberge de la Mare 50200 Coutances	Fourniture d'un robot coupe pain et de son socle mobile pour collectivités	2 455,85 €	2 947,02 €

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé

et après en avoir délibéré, et à la majorité absolue des membres présents ou représentés,

DÉCIDE de l'acquisition d'une trancheuse à pain pour la restauration scolaire aux conditions financières telles que mentionnées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant légal, à signer le bon de commande et à mandater la dépense correspondante ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la dépense au budget 2022.

PARTICIPATION FORMATION AGENT :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le retrait de l'ordre du jour de ce sujet du fait que ce dossier nécessite au préalable l'avis du Comité Technique – ce sujet sera présenté lors d'une future réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé

et après en avoir délibéré, et à la majorité absolue des membres présents ou représentés,

VALIDE le retrait de l'ordre du jour de ce sujet.

AFFAIRES DIVERSES :

1. Modernisation de l'éclairage des terrains de sports en LED.

Monsieur Dumaine explique que les lampadaires des terrains de sports sont pour certains toujours équipés en halogène et sont très souvent hors service. Il s'agit donc d'étudier la possibilité de les remplacer par des led (4 au lieu des 6 halogènes).

Le montant du devis transmis par la société Jannelec s'élève à 13 887.76 € HT soit 16 665.31 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 heures 50.



Ont signé le présent procès-verbal

MESSEI, le 22 novembre 2022

La secrétaire de séance

Le Maire

Régine POTTIER

Michel DUMAINE

Affiché le 23 novembre 2022

Retiré le

G. GUESDON	
B. VIARMÉ-DUFOUR	
H. TOUTAIN	
N. COURTEILLE	
P. TOUTAIN	
A. DUVAL	
I. LEMÉE	
S. FRANCOIS	
D. LEPAGE	
A. GUYOMARD	
C. BARON	
A. GUÉNIOT	
M. THALASSINAKI-RADOUX	
C. LAÏNÉ	